

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

08/12/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01116P0199

1. Intitulé du projet

Construction d'un parking relais à Goussainville (95)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

e-parking Roissy CDG

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Ruszniewski Alain - Président

RCS / SIRET

en cours

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40° Aires de stationnement ouvertes au public	Aire de stationnement, sur réservation, de 500 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'un parking relais pour les usagers de l'aéroport de Roissy-CDG sur un terrain cultivé de 15488 m², situé sur la commune de Goussainville (95190), 29 route de Roissy (RD 47a).

Le parking de 500 places de stationnement, accessible sur réservation, comprend également un bâtiment d'accueil (ainsi que les locaux sociaux et techniques) d'une superficie de 180 m².

Le terrain d'assiette de l'opération est un champs actuellement en nature de culture mais sans bail agricole (terre de qualité très moyenne).

Il est classé en secteur Uic (activités) au POS.

Il persiste deux petits espaces boisés. Le premier, en bordure est du terrain, présente une longueur de 65 m environ et une largeur de 3 m environ. Le deuxième en bordure nord, sur le coin est, présente une longueur de 15 m environ et une largeur au plus large d'environ 3 m.

Ces deux espaces boisés seront conservés.

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'un parking relais pour les usagers de l'aéroport de Roissy-CDG.

Les clients réservent leur place pour la durée de leur voyage. Après stationnement de leur véhicule, ils sont transportés vers leur terminal par navette. Ils seront repris de suite après leur atterrissage à leur retour.

La construction permettra un stationnement aisé et rapide. Un bâtiment d'accueil est à disposition pour l'attente de la navette.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Aucun arbre, aucune plantation ne seront supprimés. Au contraire, le parking sera végétalisé dans le respect des obligations fixées au POS. Nous avons particulièrement mis l'accent sur le respect de l'écosystème environnant et la préservation de la circulation de la petite faune (passages sous clôture).

Les sondages de sol montrent des couches supérieures de qualité médiocre.

La terre végétale propre n'est présente que sur un seul des sondages (sur six) du terrain (sur une partie, elle est mélangée avec les limons). Le peu de terre végétale sera donc réemployée sur l'emprise des espaces verts du parking.

On trouve, dans la première couche du sous-sol du terrain d'assiette, des limons argileux (limons de plateau entre 1,20m et 2,40 m) qui vont orienter les choix techniques de construction.

Pour commencer, aucune infiltration des eaux pluviales n'étant possible, un ouvrage de rétention sera construit. Calculé pour une pluie cinquantennale, son volume sera de 623 m³. Il sera implanté sous voirie dans l'angle nord-ouest (point bas).

Le rejet des eaux pluviales vers le réseau sera régulé à 5 l/s conformément au zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Goussainville, ainsi que sa notice. Les 623 m³ de terre correspondante seront réemployées sur place.

Pour l'assise de la chaussée, les limons seront traités in situ à la chaux et au ciment, évitant leur évacuation.

Pour le reste, les constructions seront réalisées de façon classique. Le bâtiment respectera la RT 2012.

Afin de limiter la consommation électrique, les lampes de l'éclairage du parking seront en LED.

Sous-réserve de la délivrance du Permis d'Aménager correspondant, les travaux devraient se dérouler au printemps 2017, sur une période d'environ trois mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking sera ouvert 24/24h et 365 jours/an.

S'agissant d'un parking relais pour les usagers de l'aéroport Roissy-CDG, la durée moyenne de stationnement est de 6,5 jours.

Avec 500 places et un taux de remplissage de 0,75 % cela donne : $500 \times 0,75 / 6,5 = 58$ véhicules/jour en moyenne. En ajoutant les 72 sorties navettes/jour (3 navettes/heure en moyenne), le trafic induit par le parking sur la RD 47a sera de 130 véhicules/jour pour un trafic 2015 de la RD 47a de 28.600 véhicules/jour.

Le parking est desservi par la ligne de bus n° 9518.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au Permis d'Aménager.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrain d'assiette	15488 m2
Superficie imperméabilisée dont bâtiment	13588 m2 180 m2
Superficie espaces verts	1900 m2
Nombre d'unités de stationnement	500 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

29, route de Roissy (95190) Goussainville

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 47 ' 86 " 19 Lat. 49 ° 01 ' 16 " 51

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Pas de lien fonctionnel avec d'autres travaux.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain agricole

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS approuvé le 26/5/92, modifié le 8/2/95 et le 15/4/99, révisé le 12/2/2009, mis en révision le 8/6/2000 et le 12/2/2009, mis en révision le 4/2/2010 soumis au régime juridique des plans locaux d'urbanisme.

secteur

Ulc: zone d'activité à vocation industrielle, scientifique et technique et aux activités artisanales.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn: Plan de Prévention des Risques de mouvement de terrain lié à l'existence de carrières souterraines. NB: terrain d'assiette non concerné ! Approuvé par arrêté du préfet du 19/12/2013.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette est par ailleurs concerné par la cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département du Val d'Oise, établie par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), ainsi que par la direction départementale de l'équipement: classement «aléas faible» (Cf. étude BRGM nov. 2004)
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est utile pour le projet, qui est neutre sur le plan de la gestion des eaux: les eaux pluviales générées par l'installation seront stockées dans un ouvrage de rétention puis renvoyées au réseau.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le sous-sol composé essentiellement par les limons de plateau interdit toute infiltration et n'entraîne donc aucune incidence sur les masses d'eau souterraine. Le drainage est inutile (Cf. ci-dessus)
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Très peu de matériaux seront évacués. Il s'agit des parties de terre dans lesquelles on trouve des gravas (Cf. rapport sondages de sol) Les limons extraits pour la construction du réservoir sous voirie seront réemployés sur place.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun matériaux ne sera apporté pour les couches de fondation des chaussées et trottoirs. La couche de roulement sera réalisée avec des enrobés recyclés.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seule la partie exploitée en agriculture sera utilisée pour le projet. Aucun espace boisé ne sera supprimé, ne créant ainsi aucune incidence sur la faune et la flore. Il sera procédé à la plantation de: - 52 bouleaux pubescens (<i>Betula pubescens</i>) ou équivalent. - 20 lilas français mauves ou blancs (<i>Syringa Vulgaris</i>) ou équivalent. Des haies taillées brise-vent composées de Chevrefeuilles arbustifs (<i>Lonicera nitida</i>) ou équivalent. Des passages sous clôture seront réalisés pour la petite faune.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'espace cultivé disparaîtra en totalité (15488 m2).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrain d'assiette non concerné par le PPRn !
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules incidences concernent les eaux pluviales. Elles seront décantées avant stockage puis déshuilées (déshuileur séparateur d'hydrocarbures) en sortie de l'ouvrage de rétention, avant rejet dans le réseau.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Avec un taux de remplissage moyen du parking de 75 % et une durée moyenne de stationnement d'environ 6,5 jours, le flux moyen journalier des véhicules client sera de: $500 \times 0,75 / 6,5 = 58$ véhicules / jour. A raison de 3 navettes par heure en moyenne (deux généralement, quatre aux deux ou trois heures d'affluence, une la nuit), il faut donc ajouter : $3 \times 24 = 72$ véhicules / jour. Soit un total de (arrondi) $T = 130$ véh/jour La RD 47a, avec 28.600 véhicules/jour verra son trafic augmenter de : $(130 / 28600) \times 100 = 0,46 \%$
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan d'Exposition aux Bruits de l'Aéroport Roissy-CDG, par arrêté inter-préfectoral du 3 avril 2007, Zone C: Lden 56 (Cf. question précédente) Sans objet
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éclairage extérieur du parking par LED. Il sera fortement réduit la nuit et ne s'allumera qu'à l'arrivée de véhicule ou de personne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune infiltration des eaux pluviales n'étant possible, un ouvrage de rétention sera construit. Calculé pour une pluie cinquantennale, son volume sera de 623 m3. Il sera implanté sous voirie dans l'angle nord-ouest (point bas). Le rejet des eaux pluviales (décantées et deshuilées) vers le réseau sera régulé à 5 l/s conformément au zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le patrimoine paysager est seul concerné. Il est constitué essentiellement par le parc paysager apparaissant en fond de parcelle. Seule la construction du bâtiment d'accueil créera un petit masque pour la vision du parc paysager. Ses faibles dimensions (12,51 m x 14,35 m) réduisent fortement son impact visuel. Il sera procédé aux plantations visées plus haut.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suppression d'une surface cultivée sans bail de 15488 m2 (bail agricole résilié depuis 20 ans, non renouvelé)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération va supprimer un espace cultivé de 15488 m² de qualité très moyenne (Cf. rapport sondages de sol): seul un horizon pouvant s'apparenter au terme de terre végétale a été visualisé au droit de ST1. Dans les autres sondages, il a été mis en évidence que cet horizon avait été fort remanié voire remblayé et ne possédait plus les caractéristiques attribuées à une terre végétale, ce qui s'observe dans le cas de cultures sur de longues années (le sol est déstructuré par les labours répétés). Les deux petits espaces naturels (boisés) seront conservés en totalité.

Les eaux pluviales seront pré-stockées dans un ouvrage de rétention calculé pour une pluie cinquantennale, avant rejet (décantées et deshuilées) dans le réseau à 5 l/s.

Le trafic véhicules, compte-tenu d'un stationnement moyen de 6,5 jours aura une très faible incidence sur le trafic de la route départementale.

Une attention particulière est portée au paysage. Tout d'abord au paysage en arrière plan: le parc paysager restera parfaitement visible. Ensuite, le parking sera largement planté atténuant l'aspect visuel des véhicules (VL) en stationnement.

L'ensemble de ces éléments semble limiter considérablement l'intérêt d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Rapport sur les sondages de sol: Cf. point 4.3.1

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Biarritz

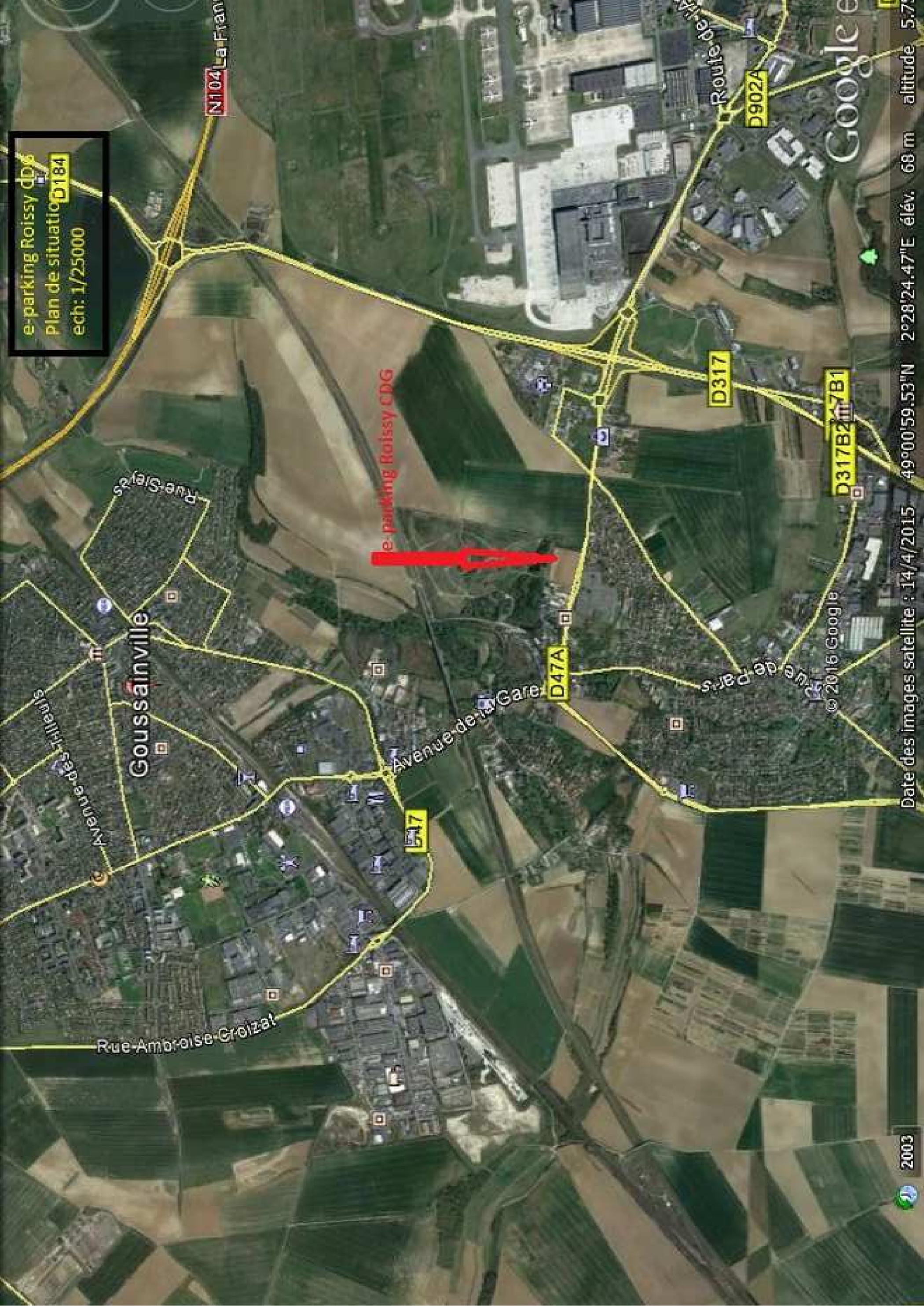
le,

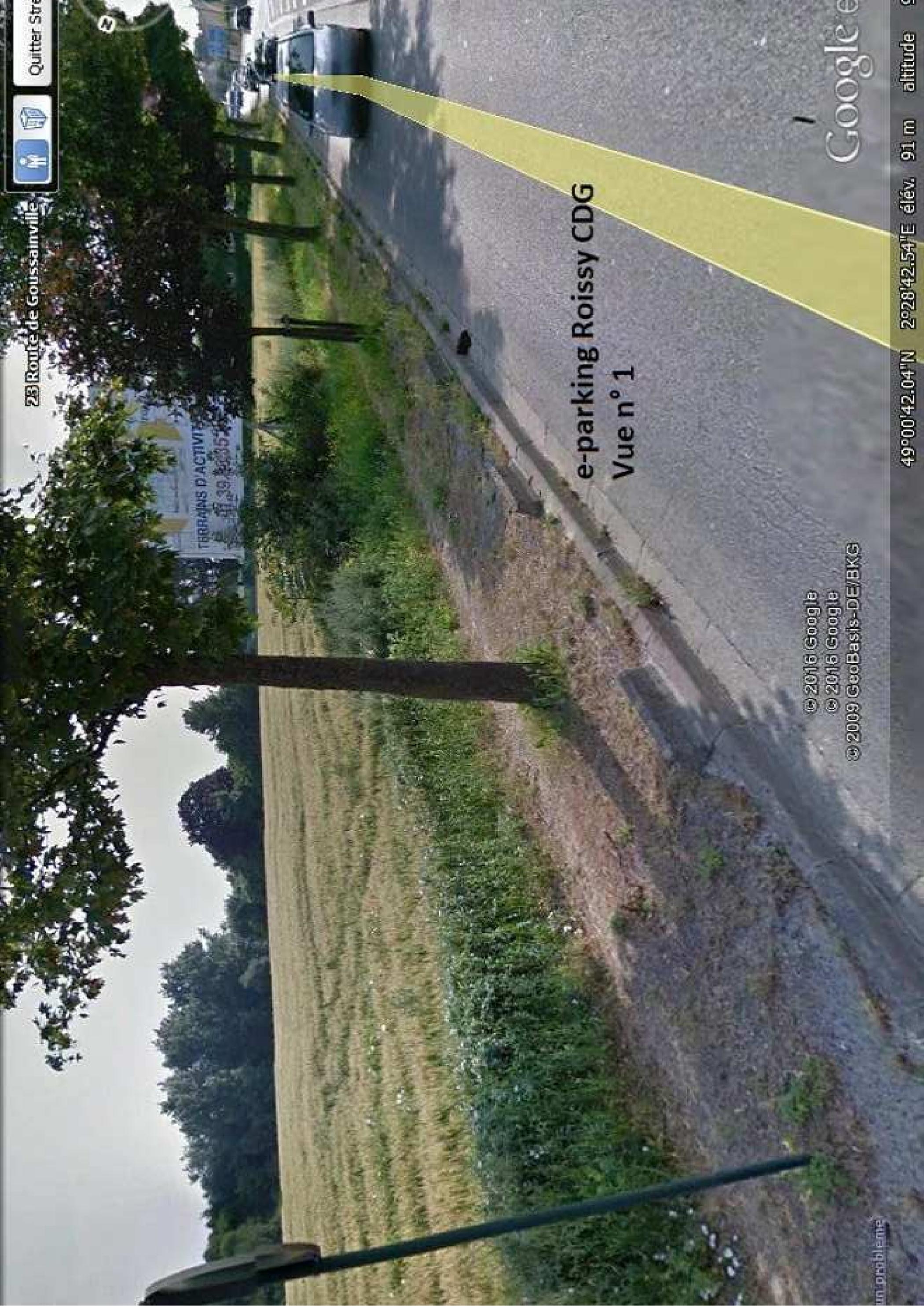
7 décembre 2016

Signature



e-parking Roissy CDG
Plan de situation
D184
ech: 1/25000





23 Route de Goussainville

Quitter Str



N

TERRAINS D'ACTIVITES
01 39 82 35 24

e-parking Roissy CDG
Vue n° 1

© 2016 Google
© 2016 Google
© 2009 GeoBasis-DE/BKG

Google

un probleme

49°00'42.04"N 2°28'42.54"E élév. 91 m altitude

23 Route de Goussainville

Quitter Str



e-parking Roissy CDG
Vue n° 2

© 2016 Google
© 2016 Google
© 2009 GeoBasis-DE/BKG

Google

49°00'42.08"N

2°28'42.10"E

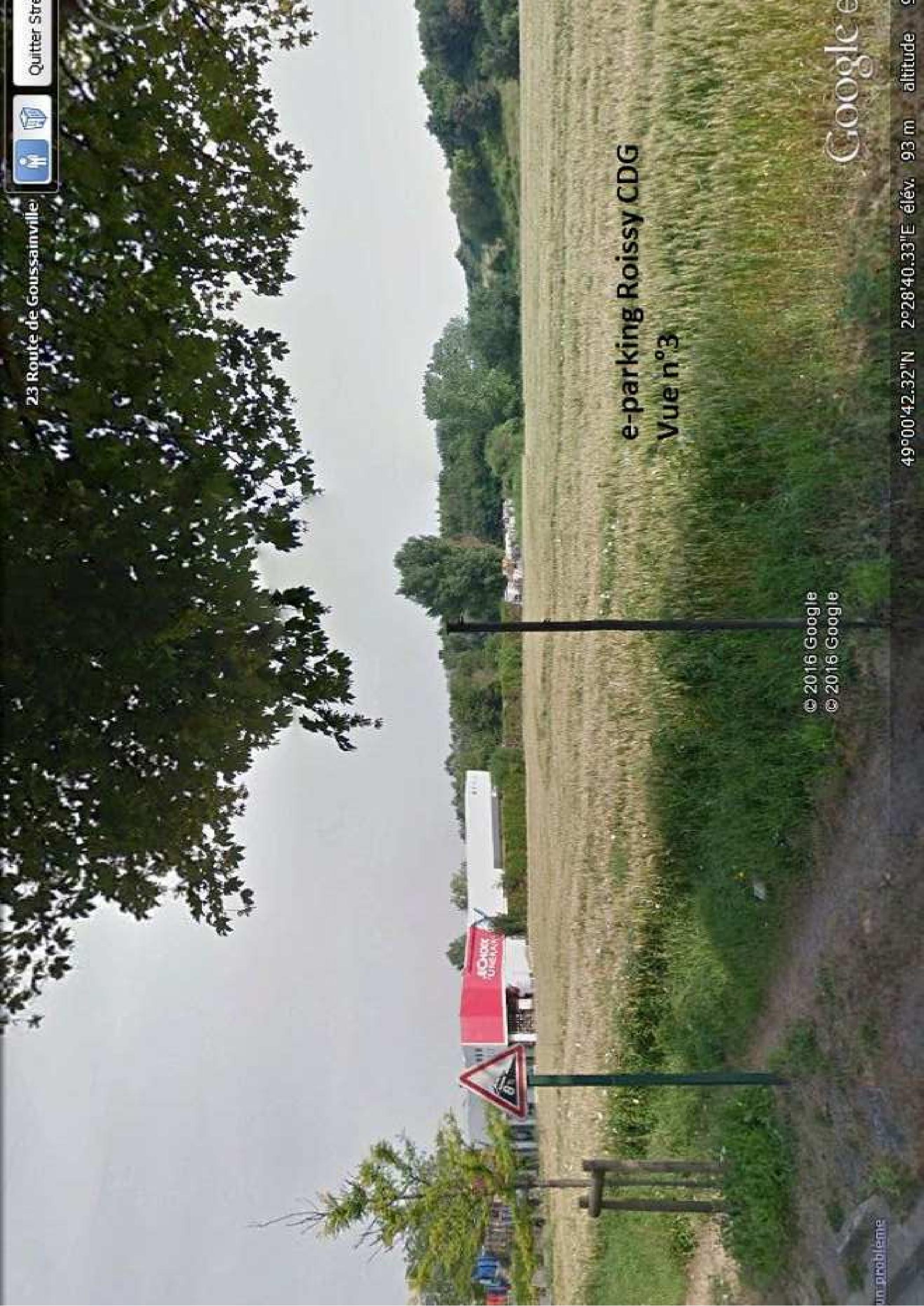
élev. 93 m

altitude

un problème

23 Route de Goussainville

Quitter Str



e-parking Roissy CDG
Vue n°3

© 2016 Google
© 2016 Google

Google

un probleme

49°00'42.32"N 2°28'40.33"E élév. 93 m altitude



ncière :
m²

Rue de Roissy

Trottoir

- Tapis végétal semi-intensif tapisante : *Santoline, Nepeta, Lavande, Stipa, Camomille marocaine, scabieuse* sur ecroce de pin fine (85 m²)
- Emplacements de stationnement 530 places dont 8 réservés PMR et 8 pour véhicules électriques (7 160 m²)
- Nœud paysagère avec masseltes, roseaux, ifs... sur 708 m²
- Zone engazonnée sur 958 m²
- Cheminement piéton en pavé béton auto-blocants ton pierre 13x15x5
- Haies taillées brise-vent composées de Chevreuilles arbustifs (*Lonicera nitida*) sur 97 m²
- Bouleau pubescent (*Betula pubescens*) 52 arbres
- Lilas français (*Syringa vulgaris*) mauve et blanc 20 arbustes
- Haie basse (3 m) constituée de troènes
- Grillage rigide acier galvanisé gris anthracite avec écoudes pour petite faune (Hérissons, lapins...)

n° BD 43
Cadastre n° BD 4
Champ de ma
Indivision Sainte

Maitre d'Ouvrage: AEROCOUSPARK 4-6, Passage Geoffroy-Duclot 75 017 PARIS		Parc de stationnement relais pour CDG 29, rue de Roissy 95 190 GOUSSAINVILLE		Plan de composition d'ensemble du projet		Affaire N°: 2015EA/15		Dessiné par: EA		Indice 0 - Ech: 1/500e		PA4	
<small>Conformément aux Bâti en Végétal, ce dessin est notre propriété. Il est permis d'en faire usage, en tant que consultation expressive et écrite, à titre indicatif. L'interprétation de ce plan doit se faire sur place avant exécution.</small>													

e-parking Roissy CDG
Plan des abords éch:1/4000

Parking

Parc paysager

constructions
destinées à l'activité

Cimetière communal

Champs cultivé

secteur d'habitation basse

Avenue Châteaubriand

Avenue Bocquet

Avenue Dellerose

Route de Roissy

Route de Coussayville

Parking

Voie Rosière

Chemin de la Grande

Rue du ...

RD 47a

Chemin de Saint-Denis

© 2016 Google

Google



2003

Date des images satellite : 14/4/2015

49°00'42.54"N

2°28'44.43"E élév. 92 m

altitude 1.0